



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC CREDIT 2027

(Opérations de l'arrêté du 28 juin 2024)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	23
4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	29

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024**

CARMIGNAC CREDIT 2027
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC CREDIT 2027 relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/06/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.10.25 10:49:57 +0200



2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITES DE DETERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « Dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Objectif de distribution (sous réserve d'un résultat net suffisant) : - Part A EUR Ydis : distribution de 1,5% de la VL constatée le 30 juin 2022 ; - Part E EUR Ydis : distribution de 1,2% de la VL constatée le 30 juin 2022 ; - Part F EUR Ydis : distribution de 1,9% de la VL constatée le 30 juin 2022. Report du reliquat le cas échéant.
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report de tout ou partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

2.2 PAYS OU LE FONDS EST AUTORISE A LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR ACC : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse.

Parts A EUR YDIS : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse.

Parts E EUR ACC : France, Italie, Suisse.

Parts E EUR YDIS : France, Italie, Suisse.

Parts F EUR ACC : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse.

Parts F EUR YDIS : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir la performance, nette de frais de gestion, d'un portefeuille constitué de titres de créance d'émetteurs privés ou publics, sans contrainte de notation moyenne, duration ou maturité, ayant vocation à être détenu jusqu'à une phase de liquidation de six (6) mois (maximum) précédant la date d'échéance du fonds (stratégie dite « de portage »), arrêtée le 30 juin 2027 (cette dernière désignée ci-après comme la « **Date d'Echéance** »), ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'échéance anticipée du fonds, soit :

- Au plus tard le 4 août 2025 (le cas échéant, la « **Date d'Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à un taux de rendement interne (« **TRI** ») constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2025 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 2.44% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 107,50 constatée le 30 juin 2025 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 2.13% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,54 constatée le 30 juin 2025 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;
 - 2.85% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 108,80 constatée le 30 juin 2025 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis ; ou, à défaut.

- Au plus tard le 4 décembre 2025 (le cas échéant, la « **Date d'Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant au TRI constaté entre le 30 juin 2022 et le 31 octobre 2025 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 2,24% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 107,67 constatée le 31 octobre 2025 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 1,93% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,60 constatée le 31 octobre 2025 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;
 - 2,65% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 109,11 constatée le 31 octobre 2025 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis ; ou, à défaut

- Au plus tard le 3 avril 2026 (le cas échéant, la « **Date d'Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant au TRI constaté entre le 30 juin 2022 et le 27 février 2026 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 2,08% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 107,83 constatée le 27 février 2026 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 1,77% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,65 constatée le 27 février 2026 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;

- 2,49% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 109,42 constatée le 27 février 2026 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis ; ou, à défaut
- Au plus tard le 4 août 2026 (le cas échéant, la « **Date d’Echéance Anticipée** »), si le fonds a atteint ou dépassé une performance jugée opportune correspondant au TRI constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2026 (le « **TRI Cible** ») de :
 - 1,94% pour les parts A EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 108 constatée le 30 juin 2026 pour la part A EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part A EUR Ydis ;
 - 1,64% pour les parts E EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 106,71 constatée le 30 juin 2026 pour la part E EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part E EUR Ydis ;
 - 2,35% pour les parts F EUR Acc et Ydis, soit une valeur liquidative de EUR 109,74 constatée le 30 juin 2026 pour la part F EUR Acc, ou une performance équivalente sur la période, dividendes réinvestis, pour la part F EUR Ydis.

Les TRI mentionnés ci-dessus sont calculés sous hypothèse de frais de gestion inchangés entre la date de lancement de la part et la date de constatation.

Le portefeuille sera notamment composé d’obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l’actif net), ainsi que d’instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l’actif net) et dérivés de crédit (« *credit default swaps* » dans la limite de 20% de l’actif net). Le fonds n’est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu’aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 40% de l’actif net, et ce jusqu’à la phase de liquidation décrite ci-dessus (ou, le cas échéant, la Date d’Echéance Anticipée). En l’absence de contrainte de notation moyenne, le fonds cherche une exposition potentiellement importante aux titres de créances dits « spéculatifs » (dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous dans la stratégie d’investissement) offrant des perspectives de rendement plus élevées que les titres de créance dits « *investment grade* » mais exposant en contrepartie le fonds à des risques (notamment celui d’un défaut de l’émetteur) plus élevés.

La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas procéder à la liquidation du fonds à la Date d’Echéance Anticipée quand bien même le TRI aurait atteint l’un des seuils décrits ci-dessus, notamment si le TRI Cible n’a pas été atteint pour l’ensemble des parts ou si la liquidité du Portefeuille de Portage (tel que ce terme est au défini paragraphe « Stratégie d’Investissement » ci-dessous) ou une baisse des marchés postérieurement à la date de constatation concernée ne permet pas de liquider le fonds à la Date d’Echéance Anticipée à une valeur liquidative correspondant, au minimum, au TRI Cible pour l’ensemble des parts du fonds.

Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n’est pas garantie.

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

2.4 INDICATEUR DE REFERENCE

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

2.5 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATEGIES UTILISEES

Le fonds, pour atteindre son objectif de gestion, met principalement en œuvre une stratégie de portage visant à constituer et détenir un portefeuille diversifié d'instruments financiers de diverses catégories des marchés du crédit (ci-après le « **Portefeuille de Portage** »).

La sélection discrétionnaire des investissements se fonde sur une analyse interne de la société de gestion et repose notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de perspectives de recouvrement, de liquidité et de maturité ainsi que sur une diversification des risques financiers du portefeuille tenant compte de l'horizon d'investissement recommandé du fonds.

Le gérant constitue le Portefeuille de Portage pendant la **phase de constitution**. Cette dernière débutera à la date de création du fonds et se terminera au plus tard le 29 juillet 2022 (inclus).

A l'issue de cette phase de constitution, le Portefeuille de Portage sera composé *a minima* de 40 positions. Le fonds sera investi au maximum à hauteur de 5% de son actif net dans chaque position.

Pendant la phase de portage, le Portefeuille de Portage respecte les caractéristiques suivantes :

- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés, de notation BBB- ou équivalent (dite "*investment grade*") selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de durée : 0% à 100% ;
- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés dites spéculatives (ou « *high yield* ») : c'est-à-dire de notation équivalente ou inférieure à BBB- un équivalent selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de durée : 0% à 100% ;
- Investissement dans des instruments de titrisation, notamment des *collateralised loan* obligations (CLOs), sans contrainte de durée ou de maturité : 0% à 40% ;
- Investissement en obligation d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents : 0% à 40% ;
- Investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») : 0% à 15% ;
- Investissement en titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (en direct ou par le biais d'OPC) : de 0% à 5% ;
- Vente de protection via *credit default swaps* (CDS) : 0% à 20%.

Le Portefeuille de Portage n'est pas soumis à une contrainte de notation moyenne.

Le Portefeuille de Portage est composé de titres de différentes maturités, y compris de titre dont la maturité excède celle du fonds.

Lors de la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement de la phase de portage détaillées ci-dessus, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

L'exposition directe et indirecte au risque de crédit du Portefeuille de Portage, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 120% de l'actif net du fonds.

Pendant la phase de portage, les titres de créance du Portefeuille de Portage ne sont pas systématiquement vendus en cas de dégradation de la notation de crédit. Le gérant se réserve néanmoins la possibilité de réaliser des arbitrages, en particulier s'il anticipe une dégradation du profil de risque d'un instrument du Portefeuille de Portage ou identifie une opportunité d'investissement compatible avec l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du fonds.

A l'issue de la phase de constitution, la durée initiale du portefeuille de portage est au maximum de 7. Cette durée est décroissante pour atteindre au maximum 2 à la fin de la période de portage.

Les investissements peuvent être réalisés dans des devises autres que la devise de référence du fonds. Cependant l'exposition au risque de change du portefeuille ne sera qu'accessoire, résultant principalement d'une couverture imparfaite.

Dans l'hypothèse où les conditions d'une échéance anticipée n'ont pas été remplies, le fonds entrera dans une **phase de liquidation**, qui débutera six (6) mois avant la Date d'Echéance. Le fonds adoptera une gestion prudente. Les titres composant le Portefeuille de Portage seront détenus jusqu'à leur échéance ou, notamment pour les titres dont la maturité excède celle du fonds, revendus. Lors de cette phase de liquidation, tout nouvel investissement sera uniquement en instruments du marché monétaires et OPCVM monétaires, ainsi qu'en titres de créance dont la maturité est inférieure à la Date d'Echéance. L'objectif de la phase de liquidation sera de rendre le portefeuille investi au minimum à 80% dans des instruments du marché monétaire ou titres de créance de maturité inférieure à la Date d'Echéance au plus tard un (1) mois avant la Date d'Echéance du fonds. En cas de situations exceptionnelles de marché de nature à compromettre la réalisation de l'objectif de gestion du fonds, la société de gestion pourra, dans l'intérêt des porteurs de parts, reporter la Date d'Echéance jusqu'à neuf (9) mois à compter de la Date d'Echéance initialement prévue.

Préalablement à la Date d'Echéance, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.

2.6 DESCRIPTIF DES CATEGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION A LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Le fonds n'a pas vocation à être investi en actions. Toutefois, le fonds pourra être exposé de façon ponctuelle dans la limite de 15% de son actif net aux actions, notamment suite à la restructuration d'obligations, y compris d'obligations convertibles (contingentes ou non).

2.6.2 TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

Le fonds peut être investi à hauteur de 110% de son actif net en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non et/ou indexés sur l'inflation des pays de la zone euro ou des marchés internationaux. L'investissement dans les marchés émergents ne peut pas dépasser 40% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics.

Le fonds peut également investir jusqu'à 40% de son actif net en instruments de titrisation, plus particulièrement en *collateralised loans obligations* (CLO), mais aussi en Asset Backed Securities (ABS), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), et Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS).

Les *collateralised loans obligations* (CLO) sont des produits structurés dont l'objectif est de transformer un portefeuille de prêts commerciaux en titres de créance. Le portefeuille de prêts commerciaux est regroupé au sein d'un véhicule émettant des titres de créance (ou « tranches ») dont la notation diffère en fonction de leur exposition au risque de défaut sur les créances du portefeuille (tranches « senior, « mezzanine, ou « equity »).

Les *Asset Backed Securities* (ABS), dont les RMBS et les CMBS sont une sous-catégorie, sont des produits structurés. L'objectif est de convertir un portefeuille de créances en titre de créance en regroupant ces créances au sein d'un véhicule ad hoc émettant lesdits titres de créance. Ces créances peuvent être de différentes natures : hypothécaire (RMBS et CMBS), crédits personnels, ...

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ces notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Pour rappel, pendant la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement détaillées ci-dessus, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

Aucune contrainte de sensibilité n'est imposée sur les titres vifs, ni sur la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

2.6.3 DEVICES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des titres vifs ou des instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

2.6.4 INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (futures/forward), les swaps, les CDS (« *credit default swap* »), portant sur un ou plusieurs sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir. Le gérant met en œuvre la couverture visée au présent paragraphe de façon discrétionnaire.

Le fonds n'a pas recours aux TRS (*total return swaps*).

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

2.6.5 STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés de crédit sur émetteur unique et sur indices de crédit sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse de la qualité de crédit d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont majoritairement les banques de financement et d'investissement et les établissements de crédit internationaux et font l'objet d'échanges de garanties. Il

est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

La limite d'engagement sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif net du fonds. (cf. section VI. Risque Global).

2.6.6 TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir en titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations *puttables* / *callables*, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés ou de gré à gré afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

Dans la limite de 15% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

2.6.7 STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

2.6.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.6.9 DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. A compter de la fin de la période de souscription initiale, soit le 30 juin 2022, ces opérations sont réalisées dans la limite de 10% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cependant, afin de préserver l'intérêt de l'investisseur, lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite de détention de liquidités peut atteindre 20% de l'actif net du fonds.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.6.10 EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

2.6.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 60% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 5% de l'actif net.

Toute opération de financement sur titre sera conclue avec un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, et dont la notation minimum est AA- (selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers). Les contreparties aux opérations de prêt/emprunt de titres ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir / verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commissions ».

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor... pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (*collateral*) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elles respecteront à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues ou bons du trésor en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.8 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque lié aux *collateralised Loan Obligations (CLO)* ou aux titres adossés à des actifs (ABS) : le fonds peut investir dans des CLO et ABS (y compris CMBS et MBS), auquel cas les porteurs peuvent être exposés à un niveau de risque de crédit plus élevé. Ces CLO et ABS étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le fonds.

c) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

d) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

e) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps). Les CDS peuvent également porter sur des indices.

But de l'utilisation de CDS par le gérant	Perte en valeur sur la position CDS
Vente protection	En cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
Achat protection	En cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises (par l'équipe d'analystes crédit).

f) Risque de perte en capital : le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

g) Risque lié aux pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

h) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

j) Risque actions : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

k) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

l) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

m) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

n) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

o) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

p) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, si il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

2.9 SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs via les parts A et E. Les Parts F ne sont accessibles qu'aux investisseurs mentionnés au paragraphe « Synthèse de l'offre de gestion » ci-dessus.

Le fonds est destiné aux investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés de crédit sur une durée de 5 ans et prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition. La durée minimale de placement recommandé est 5 ans, jusqu'à la Date d'Echéance, soit le 30 juin 2027.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Carmignac Credit 2027 est un Fonds à échéance fixe, mettant en œuvre une stratégie de portage d'émetteurs privés ou publics. Carmignac Credit 2027 cherche à offrir une appréciation du capital investi en ligne avec sa stratégie de portage sur un horizon de 5 ans tout en permettant aux investisseurs de profiter d'une échéance anticipée si le taux de rendement interne du Fonds atteint l'un des seuils définis dans le prospectus avant le terme.

Sur la période du 30/06/2023 au 28/06/2024, Carmignac Credit 2027 a enregistré une performance de +10,84% (Part A EUR Acc - FR00140081Y1).

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

Les marchés obligataires ont bénéficié d'un environnement favorable sur la période d'observation du 30 juin 2023 au 30 juin 2024. Sur cet intervalle, les obligations souveraines allemandes à 10 ans a progressé de 11 points de base, marquant ainsi une dynamique haussière moins importante que pour les deux exercices précédents. D'autre part, les marges de crédit ont bénéficié de l'appétit pour le risque des investisseurs, le CDS iTraxx Xover ¹ se resserrant de 81 points de base. Cela a résulté en une performance positive des segments *Investment Grade* ² et Haut Rendement au sein du spectre crédit, qui ont délivré une performance de +6,42 % et +10,66 % respectivement.

Nous pouvons noter que la désinflation s'est accélérée sur la période d'observation, des deux côtés de l'Atlantique, avec un indice des prix à la consommation à +2,5 % sur un an en zone euro à la fin du mois de juin 2024. Ce ralentissement de l'inflation a permis aux banquiers centraux de stabiliser leurs politiques monétaires, à l'instar de la Banque Fédérale, aux Etats-Unis qui a mis fin à son cycle haussier de taux en juillet 2023, puis de la Banque Centrale Européenne qui a également arrêté son cycle haussier en septembre avant de procéder à une première baisse en juin 2024. Notons toutefois que cette stabilisation des taux a été contrebalancée par une volatilité plus importante sur les marges de crédit en deuxième partie de cycle. En effet, dans un environnement de taux structurellement plus élevé, certains émetteurs ont rencontré des difficultés pour refinancer leurs dettes, ce qui a donné lieu à une succession de défauts sur le gisement à haut rendement. D'autre part, le stress politique a regagné du terrain, notamment dans la zone euro, suite à la polarisation de l'échiquier politique à l'issue des élections européennes. Cependant, l'une des propositions de valeur des fonds datés est de proposer une construction de portefeuilles à forte granularité. En outre, notre politique d'investissement flexible, qui nous nous donne accès à un large univers d'investissement, nous a permis d'éviter les incidents de 2024, qui étaient concentrés sur le segment du crédit européen à haut rendement. Nos positions en crédit structuré, consistant en des tranches de Collateralized Loan Obligations, relativement peu sensibles aux

¹ CDS iTraxx Xover (également connu sous le nom de "Xover") : est un indice composite qui suit un panier de credit default swaps (CDS), comprenant un minimum de 40 et un maximum de 50 noms dont la notation est inférieure à « investment grade ». Les credit default swap (CDS) sont des contrats de protection financière entre acheteurs et vendeurs. L'acheteur de protection verse une prime ex ante annuelle calculée sur le montant notionnel de l'actif à couvrir souvent dit de référence ou sous-jacent (ce montant étant également appelé encours notionnel du CDS), au vendeur de protection qui promet de compenser ex post les pertes de l'actif de référence en cas d'événement de crédit précisé dans le contrat.

² Investment grade : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation de AAA à BBB- attribuée par les agences de notations, indiquant un risque de défaut généralement relativement faible.

fluctuations des taux d'intérêt, ont contribué pour plus de la moitié à la performance du fonds Carmignac Crédit 2027.

Durant la période d'observation, les actifs sous gestion du fonds ont progressé de 213 millions d'euros à 1 392 millions d'euros. Le produit de ces souscriptions a été réinvesti dans les nombreuses opportunités dont regorge le marché du crédit. Le nombre de lignes a ainsi évolué de 201 à 381, tandis que la notation moyenne du portefeuille s'est améliorée, passant de BBB- à BBB+ en fin de période (sur une échelle allant de AAA, la plus haute solvabilité, à D, défaut de paiement avéré ou imminent). Le rendement à maturité s'est comprimé à la faveur de la performance des sous-jacents, passant de 7,8 % à 5,6 % en fin de période. Nous pensons que le retour d'un environnement de taux élevé devrait entretenir la forte dispersion au sein du gisement du crédit, ce qui est favorable pour notre stratégie Carmignac Credit 2027. Nous estimons également que l'augmentation générale des coûts de financement devrait continuer d'alimenter les opportunités et plaide en faveur d'une gestion active pour éviter les défauts. Le portage élevé du portefeuille sera probablement le principal facteur de performance, lui permettant de délivrer des rendements attractifs à l'échéance du produit.

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFERENTES PARTS DE CARMIGNAC CREDIT 2027 SUR L'ANNEE 2024

Part	ISIN	Devise	Performance
A EUR ACC	FR00140081Y1	EUR	10,84%
A EUR YDIS	FR00140081Z8	EUR	10,84%
E EUR ACC	FR0014008207	EUR	10,49%
E EUR YDIS	FR0014008215	EUR	10,49%
F EUR ACC	FR0014008223	EUR	11,27%
F EUR YDIS	FR0014008231	EUR	11,27%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur) et présentées « coupon réinvesti » pour les parts de distribution.

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AGACHE (SOCIETE FINA ZCP 110923	11 709 533,80	11 750 000,00
RRE 17 LOAN MANAGEMENT DAC E3R+1.48% 15-04-39	20 000 000,00	0,00
CLONMORE PARK CLO DAC E3R+1.5% 21-08-35	20 000 000,00	0,00
JUBILEE CLO 2022XXVI DAC E3R+1.48% 15-04-38	20 000 000,00	0,00
DANSKE BK 3.875% 09-01-32 EMTN	8 912 911,68	8 874 432,00
FAIR OAKS LOAN FUNDING V DAC E3R+1.48% 15-10-36	17 000 000,00	0,00
LIBERTY MUTUAL GROUP 3.625% 23-05-59	7 473 015,60	7 707 000,00
US BAN E3R+0.8% 21-05-28	15 000 000,00	0,00
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG E3R+1.0% 24-05-27	15 000 000,00	0,00
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20221 DESIGN E3R+1.5% 15-04-37	15 000 000,00	0,00

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 28/06/2024

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 148 353 846,53**
 - o Change à terme : 148 353 846,53
 - o Future : 0,00
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 0,00

3.4.2 IDENTITE DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 28/06/2024

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	STANDARD CHARTERED BANK

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIERES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE REDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 28/06/2024

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instrument financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPERATIONNELS LIES AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 01/07/2023 AU 28/06/2024

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVICES DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTERISTIQUES EXTRA-FINANCIERES

Au 28/06/2024, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2022

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2023

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2023	
Nombre de collaborateurs	179
Salaires fixes versés en 2023	14 402 442,11 €
Rémunérations variables totales versées en 2023	39 749 629,51 €
Rémunérations totales versées en 2023	54 152 071,62 €
> dont preneurs de risque	40 266 853,08 €
> dont non-preneurs de risque	13 885 218,54 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

En date du 7 juillet 2023, la société de gestion a informé les investisseurs de la création d'un registre de parts au nominatif pur, au sein d'un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) réservées uniquement aux investisseurs personnes morales agissant pour compte propre, tenu par IZNES.

En date du 1^{er} février 2024, la société de gestion a souhaité ajuster la structure de frais du portefeuille et à supprimer la catégorie de « frais administratifs externes à la société de gestion » pour la remplacer par des « frais de fonctionnement et autres services ». Les « frais d'entrée » ont également été supprimés sur la part F EUR Acc.

BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

ACTIF EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 312 745 481,07	216 142 349,09
Actions et valeurs assimilées	120 442,20	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	120 442,20	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 312 625 038,87	216 142 349,09
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 312 625 038,87	216 142 349,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	152 868 266,71	37 069 724,47
Opérations de change à terme de devises	148 353 846,53	31 163 754,05
Autres	4 514 420,18	5 905 970,42
COMPTES FINANCIERS	95 101 912,57	596 786,80
Liquidités	95 101 912,57	596 786,80
TOTAL DE L'ACTIF	1 560 715 660,35	253 808 860,36

BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

PASSIF EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 316 366 194,44	199 636 973,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	3 329 370,69	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 285 311,10	1 451 960,56
Résultat de l'exercice (a,b)	76 062 969,61	12 175 531,46
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 392 473 223,64	213 264 465,13
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	168 242 436,71	38 095 915,12
Opérations de change à terme de devises	148 555 443,03	31 217 066,99
Autres	19 686 993,68	6 878 848,13
COMPTES FINANCIERS	0,00	2 448 480,11
Concours bancaires courants	0,00	2 448 480,11
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 560 715 660,35	253 808 860,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	956 287,59	104 030,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	50 411 065,22	5 055 569,51
Produits sur titres de créances	64 327,65	323 761,12
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	21,51
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	51 431 680,46	5 483 382,42
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 437,16	15 557,93
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	20 437,16	15 557,93
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	51 411 243,30	5 467 824,49
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	7 545 455,49	696 345,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	43 865 787,81	4 771 479,38
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	34 073 789,08	7 763 202,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	1 876 607,28	359 150,04
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	76 062 969,61	12 175 531,46

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements"

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de gestion financière :

	FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part A EUR Acc : 0,9% TTC maximum Part A EUR Ydis : 0,9% TTC maximum Part E EUR Acc : 1,20% TTC maximum Part E EUR Ydis : 1,20% TTC maximum Part F EUR Acc : 0,5% TTC maximum Part F EUR Ydis : 0,5% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,14% (taux forfaitaire**)
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (communément appelé « Swing Pricing ») afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements significatifs du passif, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs de parts. La valeur liquidative du fonds peut être impactée par des coûts de réaménagement du portefeuille si les souscriptions, conversions ou rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le prix de vente ou d'achat réel des actifs du fonds. Cette différence de prix peut être due à des frais de transaction, à des taxes et autres coûts (tels que les coûts de liquidité), ainsi qu'à l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs. La valeur liquidative peut être ajustée d'un facteur d'ajustement (le « swing factor ») lorsque, à une date de valeur liquidative donnée, le total des souscriptions, conversions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par la société de gestion. Ainsi, la valeur liquidative est ainsi ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. Le swing factor reflètera l'ensemble des coûts de transaction. Des informations sur l'application du mécanisme de swing pricing sont mises à la disposition des porteurs sur le site https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862, ainsi que sur demande.

Le cas échéant, la valeur liquidative ajustée du swing factor est la seule valeur liquidative du fonds. Par exception à ce qui précède, les commissions de surperformance sont calculées en utilisant la valeur liquidative calculée avant l'application du swing factor.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	213 264 465,13	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 164 333 498,09	211 670 730,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 218 661,77	-3 530 036,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 481 769,92	89 921,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-451 429,49	-153 572,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 167 714,83	1 884 182,59
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-12 097 606,97	-1 454 041,80
Frais de transactions	571,35	1 388,87
Différences de change	1 344 273,25	-665 451,33
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 659 448,77	1 009 015,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	29 668 463,82	1 009 015,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 009 015,05	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	43 865 787,81	4 771 479,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 876 607,28	-359 150,04
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 392 473 223,64	213 264 465,13

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	801 924 100,05	57,59
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 196 771,16	3,39
Mortgages négociés sur un marché réglementé ou assimilé	463 504 167,66	33,29
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 312 625 038,87	94,27
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	801 924 100,05	57,59	0,00	0,00	510 700 938,82	36,68	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 101 912,57	6,83
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027 (*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	41 229,92	0,00	112 880 588,21	8,11	450 532 532,01	32,35	749 170 688,73	53,80
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	95 101 912,57	6,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	137 734 511,17	9,89	16 956 112,27	1,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	266 620,01	0,02	3 551,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 811 146,80	0,20	630 802,06	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	138 116 587,82	9,92	17 058 477,32	1,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	148 353 846,53
	Souscriptions à recevoir	3 747 863,87
	Dépôts de garantie en espèces	260 000,00
	Coupons et dividendes en espèces	506 556,31
TOTAL DES CRÉANCES		152 868 266,71
DETTES		
	Vente à terme de devise	148 555 443,03
	Achats à règlement différé	16 599 422,11
	Rachats à payer	897 826,18
	Frais de gestion fixe	303 221,62
	Coupons et dividendes en espèces	1 876 607,28
	Autres dettes	9 916,49
TOTAL DES DETTES		168 242 436,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-15 374 170,00

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	En parts	En montant
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	9 004 466,963	1 024 980 201,29
Parts rachetées durant l'exercice	-316 776,417	-36 527 582,44
Solde net des souscriptions/rachats	8 687 690,546	988 452 618,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 145 456,281	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	322 105,421	36 393 860,08
Parts rachetées durant l'exercice	-24 278,031	-2 709 585,71
Solde net des souscriptions/rachats	297 827,390	33 684 274,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	420 583,512	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	12 055,302	1 378 945,38
Parts rachetées durant l'exercice	-2 620,517	-296 305,76
Solde net des souscriptions/rachats	9 434,785	1 082 639,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 216,424	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	1 680,518	187 432,67
Parts rachetées durant l'exercice	-467,858	-51 936,25
Solde net des souscriptions/rachats	1 212,660	135 496,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 462,420	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	688 987,420	78 892 409,61
Parts rachetées durant l'exercice	-134 233,662	-15 082 197,18
Solde net des souscriptions/rachats	554 753,758	63 810 212,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	868 501,242	
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	196 324,552	22 500 649,06
Parts rachetées durant l'exercice	-4 855,877	-551 054,43
Solde net des souscriptions/rachats	191 468,675	21 949 594,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	283 424,545	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	En montant
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC CREDIT 2027

28/06/2024

Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 697 847,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	283 405,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 855,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 248,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	412 706,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	110 117,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

GARANTIES REÇUES PAR L'OPC

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS ET/OU DONNES

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

ACOMPTES SUR RESULTAT VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	28/06/2024	CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	1 051 458,78	2,50	420,58	0,001
Acomptes	28/06/2024	CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	3 217,32	2,20	1,46	0,001
Acomptes	28/06/2024	CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	821 931,18	2,90	283,42	0,001
Total acomptes			1 876 607,28	7,60	705,46	0,003

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 329 370,69	0,00
Résultat avant acompte(s)	77 939 576,89	12 534 681,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	1 876 607,28	359 150,04
Total	79 392 340,30	12 175 531,46

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	67 021 326,32	9 055 140,71
Total	67 021 326,32	9 055 140,71

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	3 656 150,67	578 373,70
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 656 150,67	578 373,70

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	82 293,25	22 283,32
Total	82 293,25	22 283,32

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	12 697,55	1 172,26
Capitalisation	0,00	0,00
Total	12 697,55	1 172,26

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 130 402,78	2 082 828,29
Total	6 130 402,78	2 082 828,29

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	2 489 469,73	435 733,18
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 489 469,73	435 733,18

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 285 311,10	1 451 960,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 285 311,10	1 451 960,56

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 840 662,44	1 062 998,19
Total	-2 840 662,44	1 062 998,19

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-116 451,27	89 510,01
Total	-116 451,27	89 510,01

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 720,48	2 752,71
Total	-3 720,48	2 752,71

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-403,36	181,78
Total	-403,36	181,78

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-245 255,08	229 311,53
Total	-245 255,08	229 311,53

	28/06/2024	30/06/2023
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-78 818,47	67 206,34
Total	-78 818,47	67 206,34

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	213 264 465,13	1 392 473 223,64
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc en EUR		
Actif net	156 343 301,21	1 205 912 246,01
Nombre de titres	1 457 765,735	10 145 456,281
Valeur liquidative unitaire	107,24	118,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72	-0,27
Capitalisation unitaire sur résultat	6,21	6,60
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis en EUR		
Actif net	12 981 285,61	48 240 873,82
Nombre de titres	122 756,122	420 583,512
Valeur liquidative unitaire	105,74	114,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72	-0,27
Distribution unitaire sur résultat	1,50	2,50
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,001
Report à nouveau unitaire sur résultat	4,71	8,69
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc en EUR		
Actif net	404 372,36	1 561 608,16
Nombre de titres	3 781,639	13 216,424
Valeur liquidative unitaire	106,93	118,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72	-0,28
Capitalisation unitaire sur résultat	5,89	6,22

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC CREDIT 2027

	30/06/2023	28/06/2024
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis en EUR		
Actif net	26 407,78	167 642,76
Nombre de titres	249,760	1 462,420
Valeur liquidative unitaire	105,73	114,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,72	-0,27
Distribution unitaire sur résultat	1,20	2,20
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,001
Report à nouveau unitaire sur résultat	4,69	8,68
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc en EUR		
Actif net	33 782 535,37	104 054 958,31
Nombre de titres	313 747,484	868 501,242
Valeur liquidative unitaire	107,67	119,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,73	-0,28
Capitalisation unitaire sur résultat	6,63	7,05
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis en EUR		
Actif net	9 726 562,80	32 535 894,58
Nombre de titres	91 955,870	283 424,545
Valeur liquidative unitaire	105,77	114,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,73	-0,27
Distribution unitaire sur résultat	1,90	2,90
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,001
Report à nouveau unitaire sur résultat	4,73	8,78

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
EMEIS	EUR	10 486	120 442,20	0,00
TOTAL FRANCE			120 442,20	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			120 442,20	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			120 442,20	0,00
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	600 000	630 173,84	0,04
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.625% 17-01-31	EUR	600 000	624 330,58	0,05
DEKABANK 3.375% 02-07-27 EMTN	EUR	10 000 000	9 974 700,00	0,72
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	2 100 000	2 220 159,70	0,16
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	1 300 000	1 318 442,55	0,09
TOTAL ALLEMAGNE			14 767 806,67	1,06
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	200 000	182 766,48	0,01
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.625% 21-08-29	EUR	3 000 000	3 041 715,98	0,22
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6.0% 15-09-28	EUR	6 600 000	7 183 407,00	0,52
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	3 300 000	3 328 896,21	0,24
TOTAL AUTRICHE			13 736 785,67	0,99
BELGIQUE				
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	EUR	5 340 000	5 587 542,38	0,40
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	1 300 000	1 320 680,87	0,09
CRELAN 6.0% 28-02-30 EMTN	EUR	3 000 000	3 253 145,41	0,24
KBC GROUPE 4.75% 17-04-35 EMTN	EUR	3 600 000	3 667 087,48	0,26
SOLVAY 3.875% 03-04-28	EUR	5 000 000	5 046 398,97	0,36
TOTAL BELGIQUE			18 874 855,11	1,35
BERMUDES				
GOLAR LNG 7.0% 20-10-25	USD	9 500 000	8 976 934,92	0,64
KOSMOS ENERGY 7.5% 01-03-28	USD	1 700 000	1 554 316,31	0,11
ODFJELL DRILLING 9.25% 31-05-28	USD	7 867 290,17	7 757 031,31	0,56
SEADRILL NEW FINANCE 8.375% 01-08-30	USD	300 000	302 851,18	0,02
TOTAL BERMUDES			18 591 133,72	1,33
BRESIL				
AEGEA FINANCE SA RL 9.0% 20-01-31	USD	600 000	618 687,19	0,04
B3 SA BRASIL BOLSA BALCAO 4.125% 20-09-31	USD	219 000	181 341,99	0,02
TOTAL BRESIL			800 029,18	0,06

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CANADA				
CANACOL ENERGY 5.75% 24-11-28	USD	2 310 000	1 163 879,46	0,09
ENERFLEX 9.0% 15-10-27	USD	60 000	57 867,88	0,00
TOTAL CANADA			1 221 747,34	0,09
CHYPRE				
GUNVOR GROUP 6.25% 30-09-26	USD	600 000	557 366,09	0,04
TOTAL CHYPRE			557 366,09	0,04
COLOMBIE				
GEPARK 5.5% 17-01-27	USD	400 000	348 523,65	0,02
TOTAL COLOMBIE			348 523,65	0,02
COREE DU SUD				
LG ENERGY SOLUTION 5.375% 02-07-27	USD	2 000 000	1 857 326,80	0,13
LG ENERGY SOLUTION 5.75% 25-09-28	USD	3 000 000	2 879 393,52	0,21
TOTAL COREE DU SUD			4 736 720,32	0,34
COTE D'IVOIRE				
AFRICAN DEVELOPMENT BANK ADB 5.75% PERP	USD	1 560 000	1 431 844,93	0,10
TOTAL COTE D'IVOIRE			1 431 844,93	0,10
CROATIE				
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7.875% 05-06-27	EUR	6 200 000	6 619 277,12	0,47
TOTAL CROATIE			6 619 277,12	0,47
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	1 700 000	1 810 828,11	0,12
NYKREDIT 3.875% 05-07-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 085 450,82	0,37
TOTAL DANEMARK			6 896 278,93	0,49
EMIRATS ARABES UNIS				
SHELF DRILLING 9.625% 15-04-29	USD	2 700 000	2 460 015,40	0,18
TOTAL EMIRATS ARABES UNIS			2 460 015,40	0,18
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 0.5% 08-09-27	EUR	12 500 000	11 689 825,48	0,84
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	1 700 000	1 747 140,91	0,12
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	2 500 000	2 518 080,14	0,18
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	3 500 000	4 090 103,73	0,29
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	900 000	982 998,54	0,07
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 09-01-30	EUR	15 000 000	15 138 899,59	1,09
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	EUR	4 000 000	4 202 409,84	0,30
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	1 800 000	1 847 593,85	0,13
BBVA 8.375% PERP	EUR	2 400 000	2 557 928,15	0,19

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA E3R+0.45% 07-06-27 EMTN	EUR	7 400 000	7 422 370,61	0,53
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	2 000 000	1 967 549,86	0,14
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 042 870,96	0,15
CAIXABANK 5.0% 19-07-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 089 062,60	0,08
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	5 400 000	5 713 823,08	0,41
Cellnex Finance Company SAU 1.5% 08-06-28	EUR	3 700 000	3 406 409,82	0,25
CELLNEX TELECOM 1.0% 20-04-27	EUR	6 000 000	5 600 160,00	0,40
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 5.25% 30-10-29	EUR	1 950 000	2 131 607,18	0,15
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	3 160 000	3 249 782,62	0,23
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	1 400 000	1 439 785,86	0,10
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 631 001,32	0,12
NCG BAN 5.875% 02-04-30 EMTN	EUR	5 700 000	6 182 660,38	0,45
WERFENLIFE 4.625% 06-06-28	EUR	3 100 000	3 178 258,01	0,23
TOTAL ESPAGNE			89 830 322,53	6,45
ETATS-UNIS				
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 1.75% 30-11-26	EUR	2 000 000	1 887 020,11	0,13
BMW US LLC 3.0% 02-11-27 EMTN	EUR	1 200 000	1 201 748,46	0,08
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	12 600 000	11 986 114,31	0,86
BRISTOW GROUP 6.875% 01-03-28	USD	175 000	164 271,31	0,01
CRED SUIS SA NEW YORK BRANCH 5.0% 09-07-27	USD	5 000 000	4 737 993,41	0,34
FORTIVE 3.7% 15-08-29	EUR	3 670 000	3 714 509,78	0,27
GOLUB CAPITAL BDC 2.05% 15-02-27	USD	300 000	253 307,05	0,02
GOLUB CAPITAL BDC 6.0% 15-07-29	USD	850 000	798 068,11	0,06
IWG US FINANCE 6.5% 28-06-30	EUR	5 819 000	5 823 523,28	0,42
NATL GRID NORTH AMERICA 4.151% 12-09-27	EUR	2 500 000	2 618 210,25	0,19
OCP CLO E3R+1.48% 20-04-38	EUR	10 000 000	10 109 587,78	0,73
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6.0% 15-06-28	USD	5 300 000	4 439 101,31	0,32
SOTHEBYS BIDFAIR 5.875% 01-06-29	USD	1 600 000	1 130 322,72	0,08
STANDARD INDUSTRIES 2.25% 21-11-26	EUR	200 000	192 380,10	0,02
STRYKER 3.375% 11-12-28	EUR	1 566 000	1 586 681,34	0,11
TALOS PRODUCTION 9.0% 01-02-29	USD	1 275 000	1 291 375,44	0,09
TAPESTRY 5.375% 27-11-27	EUR	1 000 000	1 061 925,03	0,08
US BAN E3R+0.8% 21-05-28	EUR	15 000 000	15 043 150,00	1,08
VALARIS 8.375% 30-04-30	USD	2 159 000	2 114 562,92	0,15
TOTAL ETATS-UNIS			70 153 852,71	5,04
FINLANDE				
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	4 400 000	4 362 183,51	0,31
TOTAL FINLANDE			4 362 183,51	0,31

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ACCOR 7.25% PERP	EUR	1 200 000	1 321 881,21	0,09
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	1 300 000	1 328 542,99	0,09
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	800 000	809 675,34	0,06
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	2 000 000	2 033 789,07	0,15
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	720 000	728 667,26	0,05
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 14-02-28	EUR	3 500 000	3 585 807,86	0,26
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	10 000 000	10 379 855,74	0,75
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	2 000 000	2 052 357,76	0,15
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	4 200 000	4 391 715,54	0,32
BNP PAR 7.75% PERP	USD	400 000	388 257,52	0,03
BNP PAR 8.5% PERP	USD	923 000	912 998,98	0,06
BPCE ISSUER 3.875% 11-01-29	EUR	3 900 000	3 971 472,40	0,28
BPCE ISSUER 5.75% 01-06-33	EUR	100 000	105 348,36	0,01
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	500 000	464 137,21	0,03
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	1 000 000	774 130,43	0,06
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	400 000	367 149,14	0,03
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	5 000 000	5 441 747,13	0,39
CA 6.5% PERP	EUR	6 100 000	6 121 195,51	0,44
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	3 100 000	3 208 571,60	0,23
CLARIANE 2.25% 15-10-28	EUR	3 000 000	2 381 565,25	0,17
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 818 981,12	0,20
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	2 800 000	2 916 063,08	0,21
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 049 892,79	0,08
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 617 275,05	0,26
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	200 000	164 577,38	0,01
NEXANS 4.125% 29-05-29	EUR	4 500 000	4 474 473,60	0,32
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	500 000	524 359,76	0,04
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	1 250 000	1 319 156,25	0,09
PAPREC 7.25% 17-11-29	EUR	500 000	530 696,25	0,03
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	1 800 000	1 870 381,03	0,14
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	6 580 000	6 665 246,42	0,48
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	2 000 000	2 068 548,22	0,15
SG 10.0% PERP	USD	700 000	686 953,94	0,05
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	3 000 000	3 129 947,70	0,23
SG 4.25% 28-09-26	EUR	4 000 000	4 176 765,68	0,30
SG 4.75% 28-09-29	EUR	3 500 000	3 718 134,82	0,27
SG 9.375% PERP	USD	303 000	289 329,66	0,02
SOCIETE FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTIC 1.875% 30-10-26	EUR	1 000 000	959 732,46	0,07
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	3 000 000	3 141 563,61	0,23

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TIKEHAU CAPITAL 1.625% 31-03-29	EUR	1 000 000	887 310,41	0,06
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	2 500 000	2 289 086,07	0,16
TOTALENERGIES SE FR 2.0% PERP	EUR	1 600 000	1 505 039,01	0,11
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	600 000	616 257,15	0,04
TOTAL FRANCE			100 188 637,76	7,20
GRECE				
ALPHA BANK 5.0% 12-05-30 EMTN	EUR	4 200 000	4 243 391,47	0,31
ALPHA BANK 6.875% 27-06-29	EUR	5 000 000	5 410 308,90	0,39
EFG EUROBANK 5.875% 28-11-29	EUR	5 499 000	5 991 230,06	0,43
EFG EUROBANK 6.25% 25-04-34	EUR	1 143 000	1 180 563,36	0,08
NATL BANK OF GREECE 4.5% 29-01-29	EUR	7 200 000	7 335 485,11	0,52
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	2 000 000	2 022 417,67	0,14
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	3 200 000	3 658 537,09	0,26
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	8 500 000	9 432 488,32	0,68
PIRAEUS BANK 7.25% 13-07-28	EUR	3 333 000	3 802 756,48	0,28
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.5% 19-02-30	EUR	2 500 000	2 537 729,03	0,19
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 7.25% 17-04-34	EUR	2 700 000	2 845 437,90	0,20
TOTAL GRECE			48 460 345,39	3,48
GUERNESEY				
PERSHING SQUARE 1.375% 01-10-27	EUR	7 700 000	6 977 518,89	0,50
TOTAL GUERNESEY			6 977 518,89	0,50
HONGRIE				
MBH BANK 8.625% 19-10-27 EMTN	EUR	10 500 000	11 717 302,01	0,84
OTP BANK 2.875% 15-07-29	EUR	500 000	513 221,91	0,04
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	6 000 000	6 010 576,44	0,43
OTP BANK 5.0% 31-01-29 EMTN	EUR	5 264 000	5 398 109,03	0,39
OTP BANK 6.125% 05-10-27 EMTN	EUR	10 500 000	11 260 428,65	0,81
OTP BANK 7.35% 04-03-26 EMTN	EUR	1 463 000	1 521 241,13	0,11
OTP BANK 7.5% 25-05-27 EMTN	USD	1 500 000	1 446 169,82	0,10
OTP BANK 8.75% 15-05-33 EMTN	USD	2 529 000	2 498 839,86	0,18
TOTAL HONGRIE			40 365 888,85	2,90
ILES CAIMANS				
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5.875% PERP	USD	10 500 000	9 299 409,65	0,67
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	1 700 000	1 632 457,13	0,12
ESIC SUKUK 5.831% 14-02-29	USD	9 000 000	8 571 956,61	0,61
GEMS MENASA CAYMAN LTD AND GEMS EDU 7.125% 31-07-26	USD	6 297 000	6 003 326,06	0,43
LIBERTY COSTA RICA SENIOR SECURED FINANC 10.875% 15-01-31	USD	300 000	311 159,09	0,03
TRANSOCEAN AQUILA 8.0% 30-09-28	USD	1 150 000	1 112 795,72	0,08
TOTAL ILES CAIMANS			26 931 104,26	1,94

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INDONESIE				
PT TOWER BERSAMA INFRASTRUCTURE TBK 2.8% 02-05-27	USD	200 000	173 143,30	0,01
TOTAL INDONESIE			173 143,30	0,01
IRLANDE				
AB CARVAL EURO CLO IC DAC E3R+6.0% 25-01-37	EUR	3 400 000	3 685 200,95	0,26
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 8 DAC E3R+3.2% 25-07-35	EUR	3 000 000	3 075 709,83	0,22
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 8 DAC E3R+6.1% 25-07-35	EUR	4 000 000	4 219 506,76	0,31
ANCHORAGE CAPITAL EUROPE CLO 8 DAC E3R+7.8% 25-07-35	EUR	970 000	1 014 971,92	0,08
ARBOUR CLO XII DAC E3R+7.39% 15-01-38	EUR	5 200 000	5 465 671,99	0,39
ARES EUROPEAN CLO XVII DAC E3R+5.2% 15-07-37	EUR	4 800 000	5 154 695,20	0,37
ARES EUROPEAN CLO XVII DAC E3R+7.91% 15-07-37	EUR	6 000 000	6 666 400,60	0,47
AURIUM CLO IX DAC E3R+0.95% 28-10-34	EUR	9 800 000	9 859 821,38	0,71
AURIUM CLO V DAC E3R+3.5% 17-04-34	EUR	2 700 000	2 762 021,40	0,19
AURIUM CLO VI DAC E3R+3.3% 22-05-34	EUR	200 000	201 995,95	0,02
AVOCA CLO XXIX DAC E3R+1.48% 15-04-37	EUR	5 000 000	5 108 357,28	0,37
AVOCA CLO XXIX DAC E3R+3.9% 15-04-37	EUR	1 500 000	1 562 769,57	0,11
BAIN CAPITAL EURO CLO 20201 DAC E3R+4.25% 24-01-33	EUR	3 200 000	3 287 071,98	0,24
BAIN CAPITAL EURO CLO 20221 DAC E3R+6.99% 19-10-34	EUR	1 200 000	1 240 421,43	0,08
BARINGS EURO CLO E3R+5.99% 20-01-38	EUR	6 000 000	6 492 341,73	0,47
BK IRELAND 7.594% 06-12-32	GBP	280 000	355 720,59	0,03
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	667 000	708 138,52	0,05
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	172 000	185 672,32	0,02
BRIDGEPOINT CLO VIDESIGNATED ACTIVITY E3R+1.49% 14-11-36	EUR	10 000 000	10 095 407,89	0,73
BUSHY 1X E E3R+5.2% 15-04-36	EUR	2 040 000	2 105 346,47	0,15
BUSHY 1X E E3R+7.46% 15-04-36	EUR	3 800 000	3 963 518,69	0,28
CAIRN CLO XVI DESIGNATED ACTIVITY E3R+2.9% 15-01-37	EUR	3 000 000	3 130 615,60	0,23
CAIRN CLO XVI DESIGNATED ACTIVITY E3R+3.85% 15-01-37	EUR	4 800 000	4 989 261,44	0,36
CAIRN CLO XVI DESIGNATED ACTIVITY E3R+5.2% 15-01-37	EUR	4 800 000	5 092 015,52	0,37
CAIRN CLO XVII DAC E3R+3.6% 18-10-36	EUR	3 500 000	3 585 917,42	0,26
CAIRN CLO XVII DAC E3R+5.3% 18-10-36	EUR	2 000 000	2 071 756,40	0,15
CAIRN CLO XVII DAC E3R+7.46% 18-10-36	EUR	2 000 000	2 101 583,80	0,15
CAPITAL FOUR CLO I DAC E3R+4.9% 25-10-36	EUR	2 000 000	2 088 482,04	0,15
CAPITAL FOUR CLO VII DAC E3R+1.5% 25-04-37	EUR	10 000 000	10 213 393,39	0,73
CARLYLE EURO CLO 20171 DAC E3R+1.7% 15-07-34	EUR	3 500 000	3 520 713,47	0,25
CARLYLE EURO CLO 20171 DAC E3R+3.45% 15-07-34	EUR	1 850 000	1 884 157,66	0,13
CARLYLE EURO CLO 20213 DAC E3R+1.7% 15-02-36	EUR	2 300 000	2 304 070,23	0,17
CARLYLE EURO CLO 20213 DAC E3R+3.5% 15-02-36	EUR	1 500 000	1 495 024,30	0,10
CARLYLE GLOBAL MKT EURO CLO 20152 E3R+3.7% 10-11-35	EUR	2 700 000	2 667 307,26	0,19
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+3.3% 22-02-34	EUR	1 650 000	1 672 833,03	0,12

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+5.57% 22-02-34	EUR	2 700 000	2 758 821,57	0,20
CLONMORE PARK CLO DAC E3R+1.5% 21-08-35	EUR	20 000 000	20 216 610,67	1,45
CVC CORDATUS LOAN FUND XXII DAC E3R+5.93% 22-09-34	EUR	2 000 000	2 022 216,20	0,15
FAIR OAKS LOAN FUNDING V DAC E3R+1.48% 15-10-36	EUR	17 000 000	17 215 934,76	1,24
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20221 DESIGN E3R+1.5% 15-04-37	EUR	15 000 000	15 298 474,50	1,10
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20231 DAC E3R+5.9% 15-08-36	EUR	2 500 000	2 622 874,92	0,19
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20231 DAC E3R+7.69% 15-08-36	EUR	2 500 000	2 613 736,33	0,18
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20232 DAC E3R+4.1% 15-04-38	EUR	4 800 000	5 058 792,64	0,36
HARVEST CLO XXIX DAC E3R+6.4% 15-07-35	EUR	400 000	415 039,19	0,03
HARVEST CLO XXIX DAC E3R+8.12% 15-07-35	EUR	600 000	627 851,12	0,05
HARVEST CLO XXX DESIGNATED ACTIVITY E3R+5.2% 27-07-36	EUR	3 450 000	3 611 297,77	0,26
HARVEST CLO XXX DESIGNATED ACTIVITY E3R+7.5% 27-07-36	EUR	2 400 000	2 503 510,00	0,18
HARVEST CLO XXXI DAC E3R+5.6% 15-10-36	EUR	3 355 000	3 619 890,00	0,26
HAYFIN EMERALD CLO E3R+5.79% 25-01-37	EUR	3 575 000	3 823 215,43	0,28
HENLEY CLO I DAC E3R+0.95% 25-07-34	EUR	8 900 000	8 991 442,26	0,65
INVESCO EURO CLO E3R+0.94% 15-07-34	EUR	10 200 000	10 280 215,52	0,74
INVESCO EURO CLO E3R+6.4% 15-07-36	EUR	2 000 000	2 132 752,13	0,15
INVESCO EURO CLO E3R+7.81% 15-07-36	EUR	4 000 000	4 209 227,07	0,30
INVESCO EURO CLO IX DAC E3R+1.65% 20-04-36	EUR	8 000 000	8 121 628,13	0,58
INVESCO EURO CLO IX DAC E3R+4.0% 20-04-36	EUR	4 000 000	4 101 235,36	0,29
INVESCO EURO CLO IX DAC E3R+6.91% 20-04-36	EUR	3 200 000	3 316 021,46	0,24
JUBILEE CLO 2022XXVI DAC E3R+1.48% 15-04-38	EUR	20 000 000	20 429 863,33	1,47
MADISON PARK EURO FUNDING XIX DAC E3R+6.2% 15-04-36	EUR	1 500 000	1 574 972,45	0,11
MADISON PARK EURO FUNDING XIX DAC E3R+7.83% 15-04-36	EUR	5 000 000	5 322 756,00	0,38
MARGAY CLO I DAC E3R+6.4% 15-07-36	EUR	3 000 000	3 178 895,30	0,23
MARGAY CLO I DAC E3R+8.35% 15-07-36	EUR	3 000 000	3 188 925,50	0,23
NASSAU EURO CLO II DAC E3R+6.4% 25-04-36	EUR	2 000 000	2 116 363,91	0,15
NASSAU EURO CLO II DAC E3R+7.95% 25-04-36	EUR	4 200 000	4 335 991,52	0,31
NASSAU EURO CLO III DAC E3R+0.0% 15-07-37	EUR	2 500 000	2 555 705,94	0,18
NASSAU EURO CLO III DAC E3R+7.46% 15-07-37	EUR	3 000 000	3 156 534,22	0,22
NASSAU EURO CLO III DAC E3R 15-07-37	EUR	2 000 000	2 119 052,13	0,16
OCP EURO CLO 2019 3 E3R+5.1% 25-04-36	EUR	3 000 000	3 122 969,10	0,22
OCP EURO CLO 2019 3 E3R+7.32% 25-04-36	EUR	3 000 000	3 164 851,90	0,22
OCP EURO CLO 20226 DAC E3R+2.7% 20-07-36	EUR	8 250 000	8 660 093,75	0,62
OCP EURO CLO 20226 DAC E3R+3.5% 20-07-36	EUR	1 000 000	1 058 595,10	0,08
OCP EURO CLO 20226 DAC E3R+7.66% 20-07-36	EUR	3 100 000	3 374 315,18	0,24
PALMER SQUARE EUROPEAN CLO 20232 DAC E3R+7.65% 15-10-36	EUR	6 500 000	6 859 767,85	0,49
PENTA CLO 15 DAC E3R+5.7% 15-01-37	EUR	4 000 000	4 309 250,53	0,30
PENTA CLO 15 DAC E3R+8.05% 15-01-37	EUR	4 300 000	4 666 541,03	0,34

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PROVIDUS CLO E3R+5.25% 18-07-36	EUR	5 400 000	5 800 520,34	0,42
PROVIDUS CLO E3R+7.63% 18-07-36	EUR	6 100 000	6 663 557,45	0,48
PROVIDUS CLO IV DAC E3R+3.25% 20-04-34	EUR	4 000 000	4 067 631,09	0,29
RRE 17 LOAN MANAGEMENT DAC E3R+1.48% 15-04-39	EUR	20 000 000	20 466 390,00	1,47
SIGNAL HARMONIC CLO I DESIGNATED E3R+6.5% 15-07-36	EUR	3 500 000	3 696 124,37	0,27
SONA FIOS CLO I DAC E3R+5.9% 15-07-36	EUR	5 910 000	6 410 990,50	0,46
SOUND POINT EURO CLO V FUNDING DAC E3R+3.3% 25-07-35	EUR	200 000	205 132,60	0,01
SOUND POINT EURO CLO X FUNDING DAC E3R+4.0% 20-04-38	EUR	3 000 000	3 112 526,67	0,22
TIKEHAU CLO DAC E3R+5.95% 20-10-35	EUR	3 000 000	3 159 543,22	0,23
TIKEHAU CLO IX DAC E3R+6.4% 20-04-36	EUR	3 500 000	3 642 639,25	0,26
TIKEHAU CLO IX DAC E3R+6.91% 20-04-36	EUR	1 750 000	1 834 288,58	0,13
TIKEHAU CLO VII DAC E3R+7.04% 20-10-35	EUR	250 000	262 707,60	0,02
TIKEHAU CLO VIII DAC E3R+8.4% 25-10-34	EUR	5 000 000	5 222 361,17	0,38
TIKEHAU CLO XI DAC E3R+3.25% 15-10-36	EUR	3 500 000	3 598 946,98	0,26
TIKEHAU CLO XI DAC E3R+5.0% 15-10-36	EUR	3 400 000	3 532 874,49	0,26
TIKEHAU CLO XI DAC E3R+7.47% 15-10-36	EUR	2 000 000	2 099 347,60	0,15
TORO EUROPEAN CLO 6 DAC E3R+2.45% 12-01-32	EUR	5 000 000	5 080 636,50	0,37
TORO EUROPEAN CLO 6 DAC E3R+3.5% 12-01-32	EUR	900 000	911 973,51	0,06
TRINITAS EURO CLO I DAC E3R+4.4% 15-04-37	EUR	6 600 000	6 943 698,30	0,50
TRINITAS EURO CLO IV DAC E3R+6.0% 15-05-38	EUR	2 633 000	2 730 771,45	0,20
TRINITAS EURO CLO IV DAC E3R+7.11% 15-05-38	EUR	1 000 000	1 045 790,00	0,07
TRINITAS EURO CLO V DESIGNATED ACTIVITY E3R+5.15% 25-10-37	EUR	4 000 000	4 158 826,98	0,30
WILTON PARK CLO DESIGNATED ACTIVITY COMP E3R+7.56% 25-11-36	EUR	4 800 000	4 988 122,16	0,36
TOTAL IRLANDE			430 419 526,59	30,91
ITALIE				
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	3 200 000	3 183 260,33	0,23
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	1 844 000	1 720 747,14	0,13
Banca Ifis 5.5% 27-02-29 EMTN	EUR	2 880 000	2 964 454,35	0,21
Banca Ifis 6.875% 13-09-28	EUR	2 900 000	3 227 649,45	0,23
BANCA MEDIOLANUM 5.035% 22-01-27	EUR	800 000	831 560,85	0,06
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 5.5% 26-09-28	EUR	833 000	906 342,74	0,06
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	4 340 000	4 563 336,76	0,33
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	512 000	536 048,98	0,03
BANCO BPM 6.5% PERP	EUR	3 000 000	3 078 597,86	0,23
BPER BANCA 4.25% 20-02-30 EMTN	EUR	4 500 000	4 599 355,45	0,33
CREDITO EMILIANO 4.875% 26-03-30	EUR	2 250 000	2 368 939,28	0,17
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	12 000 000	11 142 015,74	0,80
ENEL 1.875% PERP	EUR	350 000	294 577,99	0,02
ENI 1.625% 17-05-28 EMTN	EUR	8 600 000	8 076 371,33	0,58

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENI 2.0% PERP	EUR	1 662 000	1 546 830,57	0,11
ENI 2.625% PERP	EUR	500 000	492 779,67	0,03
ENI 2.75% PERP	EUR	2 500 000	2 234 169,52	0,16
ENI 3.375% PERP	EUR	2 300 000	2 189 466,71	0,16
FINEBANK BANCA FINE 0.5% 21-10-27	EUR	180 000	167 495,15	0,02
FINEBANK BANCA FINE 4.625% 23-02-29	EUR	2 295 000	2 383 994,58	0,17
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	4 500 000	4 723 177,01	0,34
ICCREA BANCA 4.25% 05-02-30	EUR	2 400 000	2 446 453,90	0,17
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	6 000 000	6 335 291,64	0,45
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	444 000	476 475,01	0,03
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	2 160 000	2 333 865,91	0,16
KEPLER E3R+5.75% 15-05-29	EUR	1 700 000	1 724 278,33	0,13
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 413 668,51	0,10
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1 945 000	2 049 610,23	0,15
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	1 200 000	1 272 523,97	0,10
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	200 000	175 941,07	0,01
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	1 747 000	1 631 993,70	0,11
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	6 875 000	6 878 124,36	0,49
UNICREDIT 4.3% 23-01-31 EMTN	EUR	6 363 000	6 504 737,74	0,47
UNICREDIT 4.6% 14-02-30 EMTN	EUR	1 023 000	1 076 374,97	0,08
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	297 000	313 446,86	0,03
UNICREDIT 5.375% 16-04-34 EMTN	EUR	3 750 000	3 899 261,67	0,28
TOTAL ITALIE			99 763 219,33	7,16
JERSEY				
ASTON MARTIN CAPITAL 10.375% 31-03-29	GBP	660 000	797 357,72	0,06
TOTAL JERSEY			797 357,72	0,06
LUXEMBOURG				
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG E3R+1.0% 24-05-27	EUR	15 000 000	15 089 833,40	1,08
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	EUR	13 850 000	14 155 761,83	1,01
BLACKROCK EUROPEAN CLO XI DAC E3R+3.0% 17-07-34	EUR	2 000 000	2 012 140,07	0,15
CARLYLE EURO CLO 20202 DAC E3R+4.25% 15-01-34	EUR	2 000 000	2 047 170,47	0,15
HARVEST CLO XXIV DAC E3R+6.12% 15-07-34	EUR	1 000 000	1 025 824,90	0,07
REDE DOR FINANCE SARL 4.95% 17-01-28	USD	4 000 000	3 633 645,91	0,27
SANIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 5.625% 15-12-26	EUR	800 000	814 755,00	0,06
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	600 000	390 587,31	0,03
SBB TREASURY OYJ 1.125% 26-11-29	EUR	5 200 000	3 333 754,10	0,24
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	1 400 000	1 295 188,98	0,09
TOTAL LUXEMBOURG			43 798 661,97	3,15

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEXIQUE				
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4.375% 22-07-31	USD	1 500 000	1 151 529,63	0,08
TOTAL MEXIQUE			1 151 529,63	0,08
NORVEGE				
DNB BANK A 5.0% 13-09-33 EMTN	EUR	1 154 000	1 233 853,71	0,08
NORWEGIAN ENERGY COMPANY AS 9.5% 02-07-29	USD	5 100 000	4 787 409,38	0,34
PGS A 13.5% 31-03-27	USD	2 600 000	2 774 012,60	0,20
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 3.625% 12-03-29	EUR	4 550 000	4 612 122,46	0,34
VAR ENERGI A 5.5% 04-05-29	EUR	1 895 000	2 021 672,05	0,15
VAR ENERGI A 7.5% 15-01-28	USD	633 000	641 911,52	0,05
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	3 407 000	3 804 626,22	0,27
TOTAL NORVEGE			19 875 607,94	1,43
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	2 800 000	2 957 839,06	0,21
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	3 500 000	3 460 507,26	0,25
ABN AMRO BK 6.339% 18-09-27	USD	3 300 000	3 176 210,61	0,23
ARES EUROPEAN CLO E3R+1.47% 15-04-37	EUR	14 000 000	14 110 919,20	1,01
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	3 500 000	3 572 610,56	0,25
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	1 000	1 169,99	0,00
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15-02-29	EUR	1 400 000	1 491 637,80	0,11
BRENNTAG FINANCE BV 3.75% 24-04-28	EUR	5 000 000	5 029 645,21	0,36
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.375% 27-02-28	EUR	2 500 000	2 516 284,63	0,18
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	9 000 000	9 437 744,51	0,68
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	2 600 000	2 602 798,55	0,19
ENEL FINANCE INTL NV 3.375% 23-07-28	EUR	1 800 000	1 811 666,36	0,13
IBERDROLA INTL BV E3R+1.55% 15-02-37	EUR	5 000 000	5 028 530,08	0,36
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	EUR	2 800 000	2 858 249,18	0,21
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-09-27	EUR	3 600 000	3 602 852,26	0,26
PROSUS NV 1.288% 13-07-29 EMTN	EUR	6 000 000	5 225 057,38	0,37
PROSUS NV 1.539% 03-08-28 EMTN	EUR	4 100 000	3 737 229,65	0,27
RANDSTAD NV 3.61% 12-03-29	EUR	5 500 000	5 519 207,43	0,40
REPSOL INTL FINANCE BV 2.5% PERP	EUR	500 000	479 358,15	0,04
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	1 000 000	1 008 526,80	0,07
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	800 000	837 005,68	0,06
STEDIN HOLDING NV 1.5% PERP	EUR	1 200 000	1 116 722,30	0,08
TEVA PHAR FIN 1.625% 15-10-28	EUR	200 000	178 801,62	0,01
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 11-07-29	EUR	3 600 000	3 596 386,23	0,26
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	1 906 000	1 724 724,66	0,12
TOTAL PAYS-BAS			85 081 685,16	6,11
PEROU				
CAMPOSOL 6.0% 03-02-27	USD	400 000	325 718,38	0,02
TOTAL PEROU			325 718,38	0,02

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
POLOGNE				
PKO Bank Polski 4.5% 18-06-29	EUR	4 000 000	3 999 944,11	0,29
PKO Bank Polski 4.5% 27-03-28	EUR	3 000 000	3 040 451,71	0,22
PKO BANK POLSKI 5.625% 01-02-26	EUR	1 593 000	1 642 551,31	0,12
TOTAL POLOGNE			8 682 947,13	0,63
PORTUGAL				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	2 400 000	2 274 655,89	0,17
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	7 300 000	7 405 717,50	0,53
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	7 200 000	8 761 169,31	0,63
TOTAL PORTUGAL			18 441 542,70	1,33
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	1 500 000	1 546 674,43	0,11
CESKA SPORITELNA AS 6.693% 14-11-25	EUR	1 000 000	1 050 882,70	0,08
RAIFFEISENBANK A S E 1.0% 09-06-28	EUR	6 500 000	5 874 733,39	0,43
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	2 300 000	2 309 897,59	0,16
SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27	EUR	4 434 000	4 428 020,87	0,31
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			15 210 208,98	1,09
ROUMANIE				
Banca Comerciala Romana 7.625% 19-05-27	EUR	1 000 000	1 059 756,78	0,08
BANCA TRANSILVANIA 8.875% 27-04-27	EUR	4 200 000	4 504 197,37	0,32
TOTAL ROUMANIE			5 563 954,15	0,40
ROYAUME-UNI				
3I GROUP 4.875% 14-06-29	EUR	160 000	165 445,46	0,01
BARCLAYS 4.506% 31-01-33	EUR	2 250 000	2 341 805,63	0,17
BARCLAYS 4.918% 08-08-30 EMTN	EUR	3 600 000	3 906 443,70	0,28
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	500 000	614 019,64	0,05
BARCLAYS E3R+0.8% 08-05-28	EUR	6 000 000	6 050 966,67	0,44
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	730 000	701 005,82	0,05
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	200 000	164 911,19	0,01
CASTLE UK FIN 7.0% 15-05-29	GBP	5 300 000	5 898 723,96	0,43
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 0.25% 01-09-28	EUR	3 200 000	2 807 050,67	0,20
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	1 600 000	1 697 234,58	0,12
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	400 000	390 314,67	0,03
ENQUEST 11.625% 01-11-27	USD	900 000	869 521,34	0,06
INVESTEC 9.125% 06-03-33 EMTN	GBP	180 000	231 818,60	0,02
KCA DEUTAG UK FINANCE 9.875% 01-12-25	USD	4 000 000	3 797 838,95	0,27
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	4 495 000	4 508 161,11	0,32

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	2 917 000	3 064 994,00	0,22
NATL WESTMINSTER BANK 3.625% 09-01-29	EUR	2 500 000	2 541 594,13	0,18
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	2 000 000	2 096 807,32	0,15
NATWEST GROUP 5.125% PERP	GBP	235 000	257 723,51	0,02
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	EUR	1 550 000	1 649 738,43	0,12
NATWEST GROUP 7.416% 06-06-33	GBP	250 000	307 674,77	0,02
PARATUS ENERGY SERVICES 9.0% 15-07-26	USD	5 000 000	4 670 570,28	0,34
PARATUS ENERGY SERVICES 9.5% 27-06-29	USD	1 300 000	1 218 463,52	0,08
PARATUS ENERGY SERVICES AUTRE V+0.0% 15-07-26	USD	2 000 000	1 866 172,15	0,14
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	8 500 000	9 331 285,83	0,67
SONGBIRD ESTATES 1.75% 07-04-26	EUR	200 000	178 196,40	0,01
STANDARD CHARTERED 4.3% PERP	USD	300 000	239 208,30	0,02
VIRGIN MONEY UK 11.0% 31-12-99	GBP	1 000 000	1 332 739,67	0,10
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	6 000 000	7 160 333,81	0,51
WALDORF PRODUCTION UK 9.75% 01-10-24	USD	44 446	41 229,92	0,00
TOTAL ROYAUME-UNI			70 101 994,03	5,04
SINGAPOUR				
MEDCO MAPLE TREE PTE 8.96% 27-04-29	USD	3 830 000	3 796 475,71	0,27
TOTAL SINGAPOUR			3 796 475,71	0,27
SLOVENIE				
Nova Kreditna Banka Maribor dd 4.75% 03-04-28	EUR	2 700 000	2 744 367,29	0,19
Nova Kreditna Banka Maribor dd 7.375% 29-06-26	EUR	1 200 000	1 231 987,40	0,09
TOTAL SLOVENIE			3 976 354,69	0,28
SUEDE				
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.25% 12-08-27	EUR	1 500 000	1 094 511,76	0,08
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.375% 04-09-26	EUR	1 500 000	1 208 785,49	0,09
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	100 000	35 652,00	0,00
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	700 000	251 517,00	0,02
SWEDBANK AB 4.125% 13-11-28	EUR	2 720 000	2 862 072,51	0,20
TELEFON AB LM ERICSSON 5.375% 29-05-28	EUR	2 100 000	2 208 542,38	0,16
VATTENFALL AB 3.0% 19/03/77	EUR	200 000	193 161,03	0,02
TOTAL SUEDE			7 854 242,17	0,57
SUISSE				
EFG FINANCIAL INTERNANTIONAL 5.5% PERP	USD	300 000	259 404,40	0,02
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	4 954 000	4 943 332,84	0,35
UBS GROUP AG 9.25% PERP	USD	5 300 000	5 376 394,84	0,39
TOTAL SUISSE			10 579 132,08	0,76

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CREDIT 2027 AU 28 JUIN 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TURQUIE				
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3.375% 29-06-28	USD	7 600 000	6 172 088,17	0,44
COCA COLA ICECEK SANAYI 4.5% 20-01-29	USD	500 000	439 822,72	0,03
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7.125% 25-04-29	USD	1 000 000	955 120,52	0,07
TAV HAVALIMANLARI HOLDING AS 8.5% 07-12-28	USD	1 200 000	1 152 467,77	0,09
TOTAL TURQUIE			8 719 499,18	0,63
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 312 625 038,87	94,27
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 312 625 038,87	94,27
Créances			152 868 266,71	10,98
Dettes			-168 242 436,71	-12,08
Comptes financiers			95 101 912,57	6,83
Actif net			1 392 473 223,64	100,00

Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Ydis	EUR	420 583,512	114,69
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Ydis	EUR	1 462,420	114,63
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Ydis	EUR	283 424,545	114,79
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 A EUR Acc	EUR	10 145 456,281	118,86
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 E EUR Acc	EUR	13 216,424	118,15
Part CARMIGNAC CREDIT 2027 F EUR Acc	EUR	868 501,242	119,80

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit: CARMIGNAC CREDIT 2027
Identifiant d'entité juridique: 969500CBCN3SVAJGGA78

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET / OU SOCIALES

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Le fonds applique des approches « *best-in-universe* » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « *best-effort* » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable en combinant une stratégie reposant sur trois piliers : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif,

et 3) responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Le pilier « filtrage négatif » consiste en filtrage distinct entre les obligations d'émetteurs publics et privés, d'une part, et les instruments de titrisation, d'autre part. Le détail de ces filtres est présenté ci-après.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 30/06/2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 95.03%.
- 2) Réduction de l'univers d'investissement** un filtrage négatif distinct est appliqué à l'univers obligations d'émetteurs publics et privés, d'une part, et aux instruments de titrisation, d'autre part.

En ce qui concerne la poche obligations du fonds, le filtrage négatif consiste en des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« *collateralised loan obligation* ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématiques des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

Au 30/06/2024, l'univers du portefeuille était activement réduit.

- 3) Responsabilité actionnariale :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur la période du 1/07/2024 au 30/06/2024, nous avons effectué des engagements sur 62 sociétés au niveau de

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Carmignac, et 12 sociétés au niveau de Carmignac Crédit 2027 dont un auprès de Eni. Nous avons exercé nos droits de vote à 100% des assemblées auxquelles nous pouvions voter.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	39409.17	70%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	3076.07	70%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	253411.78	70%
Total GES	Total émissions GES	296089.19	70%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	526.23	70%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	944.76	85%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8%	85%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	64%	61%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.43	73%
Intensité de la consommation d'énergie	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort	0	73%

par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	1.93	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.43	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	2.92	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	1.37	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.03	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	3.86	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.80	73%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	2%	77%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1.69	34%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	1%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	88%

économique (OCDE) pour les entreprises multinationales			
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	9%	77%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	16%	38%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	35%	79%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	80%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	66.01	53%

● ...ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 30/06/2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98.54%.
- 2) Réduction de l'univers d'investissement** un filtrage négatif distinct est appliqué à l'univers obligations d'émetteurs publics et privés, d'une part, et aux instruments de titrisation, d'autre part.

En ce qui concerne la poche obligations du fonds, le filtrage négatif consiste en des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« *collateralised loan obligation* ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à

une notation systématiques des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

Au 30/06/2023, l'univers du portefeuille était réduit de 20.0% .

3) Responsabilité actionnariale : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur la période du 1/07/2023 au 30/06/2023, nous avons effectué des engagements sur 73 sociétés au niveau de Carmignac, et 7 sociétés au niveau de Carmignac Crédit 2027 dont un auprès de TotalEnergies.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour la période allant de juillet 2022 à juin 2023, basées sur les données MSCI ESG et calculées en prenant la moyennes des indicateur de fin de trimestre, pour les actions et les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	8202.59	73%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	577.79	73%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	79143.91	73%
Total GES	Total émissions GES	87501.49	73%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	806.81	73%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1186.85	79%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	13%	79%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables,	74%	71%

	exprimée en pourcentage		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.58	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	2.87	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.77	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	2.31	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0.00	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.49	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	4.41	73%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.93	73%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	76%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	6.54	23%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	0%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	76%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	21%	76%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	18%	19%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	35%	76%

Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	76%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	49.47	49%

● **QUELS ETAIENT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTENDAIT PARTIELLEMENT REALISER ET COMMENT L'INVESTISSEMENT DURABLE A-T-IL CONTRIBUE A CES OBJECTIFS ?**

Non-applicable

● **DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER A PARTIELLEMENT REALISES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?**

Non-applicable

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

Non-applicable

**LES INVESTISSEMENTS DURABLES SONT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ?
DESCRIPTION DETAILLEE :**

Non-applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE?

Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs (Principales Incidences Négatives / PAI) : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe l'indice de référence au-delà d'un certain seuil, nous recherchons les entreprises qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de nous engager auprès des entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Carmignac Credit 2027 ne présente pas de valeur aberrante par rapport à son indice de référence pour les indicateurs PAI. Nous effectuerons un suivi auprès des entreprises du portefeuille si des valeurs aberrantes apparaissent.

QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

Veillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements sur la période allant de juillet 2023 au 30 juin 2024 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

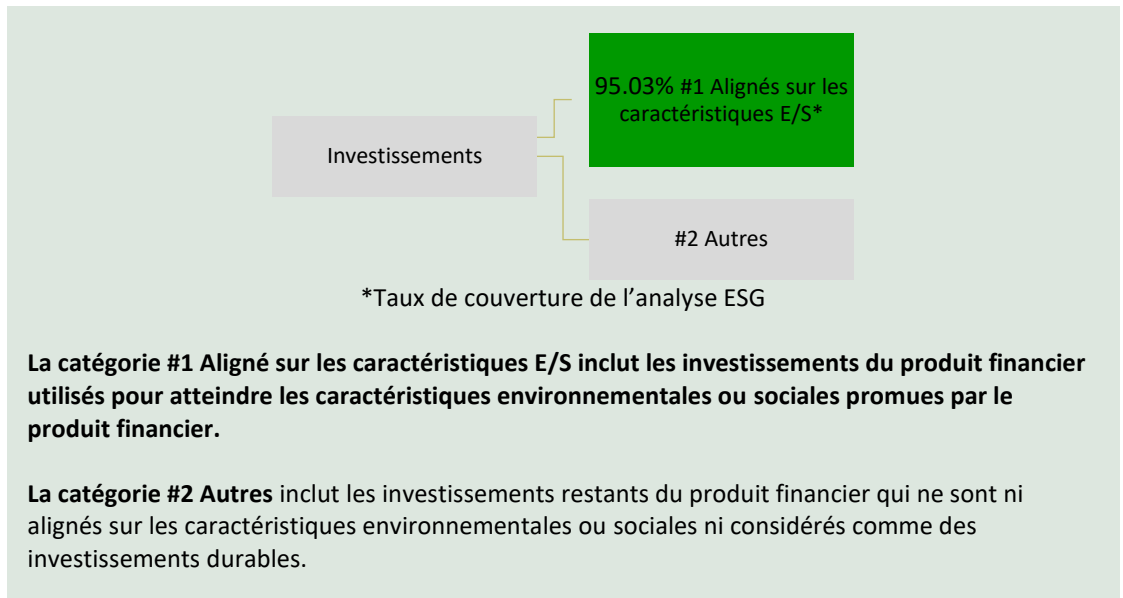
Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BIRKENSTOCK FINANCING 5.25% 15/08/2024	Consommation discrétionnaire	1.49%	Allemagne
BANCO MERCANTIL DEL NORTE SA/GRAND CAYMAN 24/01/2027	Finance	1.22%	Mexique
OTP BANK NYRT 05/10/2026	Finance	0.94%	Hongrie
DE VOLKSBANK 4.62% 23/08/2027	Finance	0.84%	Pays-Bas
PARATUS ENERGY SERVICES 10.00% 12/08/2024	Energie	0.81%	Royaume-Uni
MBH BANK NYRT 19/10/2026	Finance	0.77%	Hongrie
AZELIS FINANCE 5.75% 15/03/2025	Finance	0.77%	Belgique
INTESA SANPAOLO 4.38% 29/08/2027	Finance	0.77%	Italie
ALLWYN INTERNATIONAL AS 3.88% 15/08/2024	Consommation discrétionnaire	0.75%	Tchéquie
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL 15/09/2027	Finance	0.69%	Autriche
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYII AS 3.38% 29/03/2028	Biens de consommation de base	0.68%	Turquie
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL 3.88% 14/02/2028	Finance	0.68%	France
BNP PARIBAS 11/06/2030	Finance	0.67%	France
CREDIT AGRICOLE 28/08/2028	Finance	0.65%	France
NOVO BANCO 01/06/2028	Finance	0.62%	Portugal

● QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

Non applicable.

● QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

90% au moins des positions du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Au 30/06/2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 95.03% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés).

Proportion des investissements « #2 Autres » :

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

● DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés au sein de la poche obligations du fonds, entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024, basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Secteurs économique	% d'actifs
Finance	63.75%
Energie	11.80%
Consommation discrétionnaire	9.64%
Industrie	4.45%
Biens de consommation de base	2.80%
Immobilier	1.67%
Matériels	1.05%
Services aux collectivités	1.34%
Santé	1.96%
Télécommunications	0.91%
Technologies de l'information	0.63%



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES A LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le niveau minimal d'alignement sur la taxonomie, c'est-à-dire la proportion minimale des investissements du fonds contribuant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique est de 0% de l'actif net et sur la période de référence 0.77% des actifs du fonds étaient alignés à la taxonomie de l'UE.

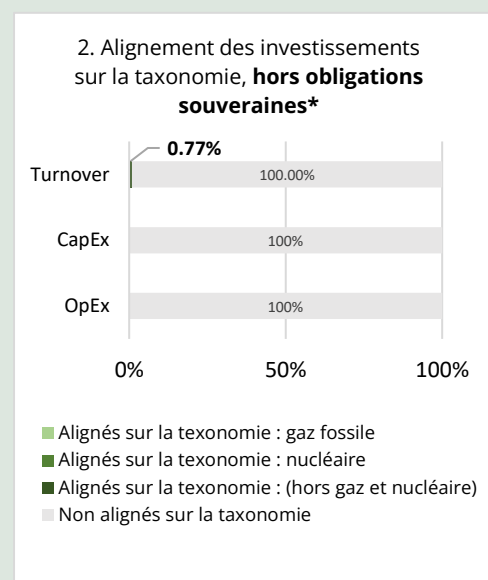
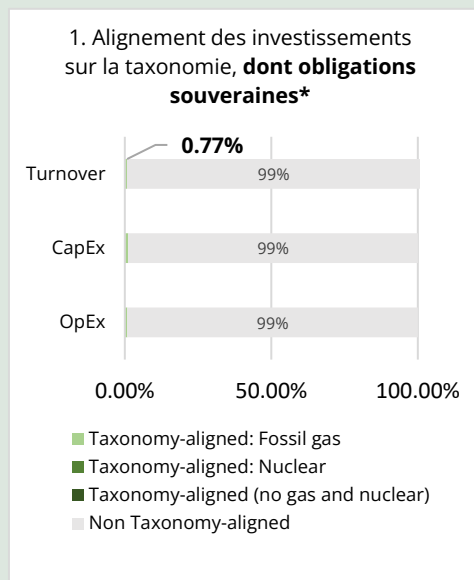
LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXONOMIE DE L'UE¹ ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- **QUELLE ETAIT LA PART DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?**

Non applicable

- **OU SE SITUE LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?**

Non applicable



- **QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL NON ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?**

Non applicable



- **QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?**

Non applicable



- **QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?**

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Au niveau des émetteurs privés, les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les

normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR RESPECTER LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Les actions ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales :

Intégration ESG

- Nous avons continué à développer notre système propriétaire ESG, appelé START, qui regroupe les données brutes des entreprises liées à l'ESG sur une seule interface, ce qui comprend des données sur l'impact, le carbone et les controverses, ainsi que des analyses exclusives de nos analystes.
- Nous avons développé notre méthodologie d'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies via les opérations, que nous utilisons pour une large sélection de nos fonds. Cette méthodologie nous aide à évaluer dans quelle mesure les pratiques opérationnelles d'une entreprise sont alignées sur les ODD des Nations unies.

Rapport sur le développement durable

- Nous avons ajouté des données ESG dans nos rapports de fonds pour nos fonds de l'article 8 et 9, détaillant la performance des indicateurs ESG par rapport à nos indices de référence et l'alignement de leurs investissements sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- Nous avons encore affiné notre focalisation sur trois thèmes clés du développement durable : le climat (C), l'émancipation (E) et le leadership (L). Nous avons publié un guide à l'intention des entreprises dans lesquelles nous investissons sur nos attentes en matière d'ESG par rapport à ces thèmes : https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_FR_fr.pdf

Engagements

- Objectif 100 % de votes : nous avons réussi à participer à près de 100 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles lors des assemblées générales annuelles. Nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises sur des questions ESG et avons commencé à publier des rapports trimestriels sur les principales statistiques de vote et des exemples d'engagements.
- Stewardship Code : Nous avons été approuvés par le FRC pour devenir signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans

notre rapport sur la responsabilité actionnariale annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_fr.pdf

- Consultation réglementaire : Contribution complète aux consultations de la Commission européenne, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds : EFAMA, AI, UK, Alfi Luxembourg et AFG, France. Il nous a été demandé de présenter au régulateur français notre méthodologie de réduction de l'univers d'investissement basée sur des critères ESG sans biais sectoriels, qui a été retenue dans le contexte des nouvelles lignes directrices de l'industrie.

Transparence

- Nous avons créé un nouveau centre d'investissement durable sur notre site web pour valoriser notre approche, nos politiques et nos rapports en matière d'ESG : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/apercu
- Nous avons lancé un calculateur de résultats ESG afin que les investisseurs puissent évaluer les contributions sociales et environnementales de leurs investissements dans nos fonds responsables et durables. Notre calculateur de résultats ESG est avant tout un outil pédagogique pour les aider à comprendre ce que leur épargne finance indirectement. Il reflète notre engagement en matière de transparence et renforce notre approche de l'investissement durable. Il est disponible ici : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/simulateur-investissement-responsable

Engagements collaboratifs

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit aux engagements les plus influents et les plus efficaces. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises en portefeuille sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et en fin de compte contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cette optique que nous avons renforcé notre participation à Climate 100+.

Sur la période allant de juillet 2023 à juin 2024, 62 sociétés au niveau de Carmignac, et 12 sociétés au niveau de Carmignac Crédit 2027 dont un auprès de Eni.

En 2023, nous nous sommes engagés auprès d'ENI en raison d'une controverse liée à sa participation dans un actif controversé situé au Nigéria (participation de 5 % dans SPDC, JV avec Shell et Total), qui a fait l'objet de graves violations environnementales en raison de déversements de pétrole. L'entreprise a fait le point sur la situation et les mesures prises dans un rapport publié récemment. Elle a également confirmé qu'elle était en contact direct avec l'ISS au sujet des prochaines étapes qui pourraient permettre de retirer le drapeau de la controverse (autre que la vente de l'actif, qui n'est pas envisagée pour l'instant de son côté).

La deuxième raison de cet appel était de comprendre les implications de l'environnement macroéconomique actuel sur les ambitions d'ENI de passer des combustibles fossiles aux technologies renouvelables. ENI a l'un des plans de transition les plus agressifs de

l'industrie pétrolière et gazière, ce qui fait des perspectives macroéconomiques actuelles un facteur potentiel de révision de sa stratégie. L'entreprise a assuré que ce n'était pas le cas et qu'elle était fermement décidée à atteindre ses objectifs à court terme. ENI a également fait part de ses progrès considérables dans le développement de nouvelles bioraffineries pour répondre à la demande croissante de carburants durables pour l'aviation (des contrats d'approvisionnement ont déjà été conclus avec de grandes compagnies aériennes).

Suite à cette conversation, nous restons satisfaits des progrès réalisés par l'entreprise dans le cadre de sa transition.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

Non applicable.

- **EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHÉ LARGE ?**

Non applicable.

- **QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?**

Non applicable.

- **QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?**

Non applicable.

- **QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHÉ LARGE ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris. Tél. : (+33) 01 42 86 53 35-Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

